

SAINT-GERMAIN-DE-MODÉON

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 OCTOBRE 2023

Présents : FORESTIER Florence ; BRET Sandrine ; JEGOU Jean-Luc ; LOISIER Valéry ; PERROT Damien ; COLIN Laurence

Absents excusés : DELANDRE Eva ; CAUCHOIS Maud ; COURTHIAL Emmanuel

Absents : Néant

Secrétaire de séance : BRET Sandrine

Le maire informe l'assemblée de la démission pour motifs personnels de Monsieur Edmond MIKOLAJCZYK, conseiller municipal, démission reçue le 14 octobre dernier.

Le Maire remercie M.MIKOLAJCZYK pour son investissement au service de la commune de Saint-Germain-de-Modéon tout au long des dernières années.

PARTAGE D'INFORMATIONS ENTRE LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Nuisances sonores :

Suite à l'article paru dans le bulletin municipal de la Roche-en-Brenil n°111, été 2023, article commentant une délibération du conseil municipal de Saint-Germain-de-Modéon portant sur les nuisances sonores, le Conseil Municipal de Saint-Germain-de-Modéon, réunit en séance le 21 octobre 2023, précise :

- *Le conseil municipal de Saint-Germain-de-Modéon soutient les entreprises locales et l'activité économique du secteur.*
- *Le Conseil municipal de Saint-Germain-de-Modéon se soucie par ailleurs du bien-être des habitants et à ce titre,*
- *il souhaite que les arrêtés de Monsieur le Préfet soient respectés.*

DECLASSEMENT ET DESAFFECTATION DES PARCELLES D289, D290 et D294 SITUÉES A CHAMP AU BEAU EN VUE D'UNE REGULARISATION CADASTRALE ET CESSIION A L'EURO SYMBOLIQUE

Vu la délibération N°2023/16 du 7 avril 2023, donnant un avis favorable à la cession à l'euro symbolique au profit de Monsieur Guy COSTA des parcelles nouvellement créées et cadastrées D289, D290, D294

Vu la délibération précédente N°2022/47 du 29 octobre 2022, validant le procès-verbal de bornage en vue de la régularisation cadastrale.

Considérant la nécessité de déclasser et de désaffecter en vue de leur cession :

- *la parcelle 294 correspondant au surplus de la division de 1993 du chemin rural qui était non cadastré.*
- *les parcelles 289-290 qui sont issues de la parcelle D 50 (bois) en application du procès-verbal de bornage*

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- *de constater la désaffectation du domaine public des parcelles cadastrées D289, D290 et D294*
- *de prononcer le déclassement du domaine public des parcelles cadastrées D289, D290 et D294*
- *d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié de vente ou tout acte à venir relatif à cette cession immobilière. Les frais de cession étant à la charge de l'acquéreur.*
- *de céder à Monsieur Guy COSTA à l'euro symbolique les parcelles cadastrées :*
 - D290 d'une contenance de 06a93ca*
 - D289 d'une contenance de 10a79ca*
 - D294 d'une contenance de 02a74ca*

TRAVAUX SICECO A CHAMP AU BEAU – ACHAT D'UNE PARCELLE DE TERRAIN POUR NOUVELLE LOCALISATION DU POSTE TRANSFORMATEUR DU HAMEAU

Le conseil municipal décide d'acquérir une parcelle de terrain à Champ au Beau afin d'y localiser le nouveau poste transformateur du hameau.

Cette parcelle d'une surface de 59m², en bordure de la VC N°5, à proximité de l'espace Gabriel PAROT, dont la localisation et les dimensions ont fait l'objet d'une validation technique du SICECO, est cadastrée avant division sections D N°256-266 sur des terrains appartenant à Monsieur Stéphane JOUANNET.

La cession au bénéfice de la Commune s'effectuera à l'euro symbolique.

Les frais de géomètre et les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Le conseil municipal donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents correspondants.

Par ailleurs, dans le prolongement du remplacement et du changement de localisation du transformateur, le conseil municipal décide en parallèle la dépose de la ligne basse tension sans branchement actif qui alimentait les carrières.

Ces décisions sont prises à l'unanimité.

DELIBERATION N°33a/2023 DU 8 JUILLET – ELAGAGE DES HAIES LE LONG DES VOIES A L'AUTOMNE 2023

Le conseil municipal annule la délibération N°33/2023 du 8 juillet 2023 qui concerne l'élagage des haies le long des voies pour la remplacer par une nouvelle délibération N°33a/2023 réécrite.

Le conseil municipal décide de prendre contact directement avec les propriétaires concernés par un élagage le long des voies publiques afin de leur présenter sur le terrain les travaux à entreprendre.

Cette décision est prise à l'unanimité.

DELIBERATION N°35/2023 DU 8 JUILLET – TRANSFERT DE CENDRES FUNERAIRES-PRECISIONS

Le conseil municipal annule la délibération N°35/2023 du 8 juillet 2023 portant sur une demande de transfert de cendres funéraires.

Cette délibération est remplacée par la délibération N°35a/2023 qui la précise.

Une demande d'acquisition de concession funéraire référencée n°F28 a été émise par Madame Colette PAVY en vue de déplacer les cendres funéraires de sa fille Véronique, situées depuis plusieurs années dans une urne funéraire posée sur le caveau de la concession n°E37.

*La nouvelle concession ayant été attribuée, le conseil municipal donne son accord pour ce transfert de cendres funéraires de la concession n°E37 à la concession n°F28.
Ce transfert été réalisé par un professionnel le 26 juillet 2023.*

ADHESION AU NOUVEAU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ENERGIES PORTE PAR LES SYNDICATS D'ENERGIE DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

*Le conseil municipal décide à l'unanimité d'adhérer au nouveau groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la région Bourgogne-Franche-Comté.
La convention constitutive de ce groupement de commandes permettra d'assurer la continuité de la fourniture d'électricité à compter de janvier 2026.*

ANCIENNE ECOLE – SUBVENTION DU CONSEIL REGIONAL DE BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE AU TITRE DU PROGRAMME EFFILOGIS

Le maire informe le conseil municipal qu'une subvention d'un montant total de 87 836.90€ a été accordée par le Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté lors de la dernière séance de la commission permanente pour le projet de travaux de rénovation de l'ancienne école de Saint-Germain-de-Modéon.

Cette subvention du conseil régional vient en complément des aides financières déjà obtenues de l'Etat (D.E.T.R) pour 127 583€ et du conseil Départemental pour 92 267.60€.

Le plan de financement de l'opération est donc désormais sécurisé.

Le conseil municipal et ses partenaires travaillent désormais au lancement du marché public de travaux.

Par ailleurs, le lancement officiel de la souscription publique en partenariat avec la Fondation du Patrimoine aura lieu samedi 18 novembre prochain à 15h30 à la salle des fêtes.

ANCIENNE ECOLE – AUTORISATION DONNEE AU MAIRE DE SIGNER TOUT DOCUMENT DANS LE CADRE DU LANCEMENT DU MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

Le conseil municipal autorise le Maire à signer tout document dans le cadre du lancement du marché public de travaux de rénovation de l'ancienne école.

Cette décision est prise à l'unanimité.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC (R.O.D.P) France TELECOM

Le conseil municipal fixe la redevance pour occupation du domaine public routier communal due par les opérateurs de communications téléphoniques comme suit :

- 46,95€ par kilomètre et par artère en souterrain x 11,099 km = 521,10€*
- 62,60€ par kilomètre et par artère en aérien x 7,411 km = 463,93€*
- 1 armoire x 31,30€ = 31,30€*

Soit un total de 1016,33€ pour 2023 arrondi à 1016 €.

QUESTIONS DIVERSES

- LISTE DES AFFOUAGISTES DEFINITIVE 2023/2024

Le conseil municipal dresse la liste définitive comme suit :

LISTE DES AFFOUAGISTES 2023/2024 DEFINITIFS
--

SAINT GERMAIN DE MODEON :

CORDIN Bernard
CHOQUET Roger
CHOQUET Pascal
GUENEAU Hubert
LEFLANCHEC Saïd
DUBOIS Emmanuelle

CHOQUET Valérie
ASSIER ARDIET David
BINET Michèle
GUILLEMARD Gérald
GRABARZ Claude
IDE Alyson

LE FRENE :

THONON Jean-Michel
LOISIER Bernadette
GUERMONPREZ Alexandre
DOBY Jean-Paul

COLAS Patrice
PERROT Damien
GIBERT Claude
JEGOU Jean-Luc

ROMANET – CHAMP AU BEAU :

LOISIER Arnaud
BARRAUT Sylvain
BERNARD Philippe
PELISSIER Jean Jacques
COLIN Dominique
SIAUVE Sébastien

COUVEINHES Mickaël
PAVY Abel
PELLICIOLLI Daphné
VERRAES Régine
BACHELARD Emmanuel

LE JARNOY :

NEANT

L'HÂTE :

NEANT

- DEBAT SUR L'AVENIR DU CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

La question de la pérennité du Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de la commune se pose. Il est proposé de mettre cette question à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.

La suppression du CCAS pourrait être envisagée mais pas les actions que cette structure porte depuis de nombreuses années comme le repas des anciens, les cadeaux aux enfants, les colis de Noël, le goûter de Noël qui seraient maintenues et reprises sur le budget communal.